|  |  |
| --- | --- |
| **ASCE 67**14 rue du Bataillon de Marche N°24BP 1000167050 – Strasbourg CedexTéléphone : **03 88 13 05 00**asce67@i-carre.nethttp://www.asce67.fr | Association Sportive, Culturelle et d’Entraide du Bas-Rhin***des agents du MTECT et du MTE****(Ministère**de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires)**(Ministère de la Transition Énergétique)* |
| Association inscrite auRegistre des Associations auvolume XXXIII n°91 | *Pouvoir**Réunion Comité Directeur* |

*Je soussigné(e) : Jérôme BOUCTOT*

*membre du Comité Directeur de l’ASCE 67*

*donne tous pouvoirs à : Elodie CHERMETTE*

*pour me représenter lors de la réunion*

*du Comité Directeur du : 13 mai 2024*

***Fait à : Strasbourg le : 07/05/2024***

***Signature :***

**Extraits des statuts adoptés le 29 mai 2018**

**Article 12 : Réunions du comité directeur**

Le comité directeur se réunit au moins 4 fois par an.

Il peut se réunir exceptionnellement sur décision du président ou à la demande de la moitié de ses membres.

La présence de la moitié des membres du comité directeur est nécessaire pour valider les délibérations.

Les procès verbaux sont signés par le président et le secrétaire général.

**Article 13 : Les votes en réunion du comité directeur**

Les votes ont lieu à la majorité simple des membres votants présents et des pouvoirs donnés par les membres empêchés. L’abstention ne compte pas dans le calcul des voix.

**Chaque membre présent ne peut recevoir plus de un pouvoir.** En cas d’égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Les votes ont lieu à bulletin secret si un membre du comité directeur en fait la demande.